



Alcool au volant avec accident

Par **Daddyste**, le **28/06/2010** à **00:56**

Bonjour,rrnrnLe 04 Juin j'ai consommé une grosse quantité d'alcool et j'ai eu un accident sur la route . Je pense que je me suis endormie au volant.rnrnHeureusement il n'y a pas eu de blessé, ni de mort(je m'en serai pas remis de ma vie).rnrnl'autre conducteur à eu quelques points de sutures à l'arcade.rnrnLes Pompiers sont arrivés en 5 mn et ensuite nous avons été conduit à l'hôpital.rnrnLà j'ai eu une prise de sang(j'avais 2grammes). Les Gendarmes présents m'ont pris mon permis ainsi que ma carte grise et la carte verte.rnrnJe suis retourné le lendemain à l'hôpital pour demander un arrêt et le dimanche je suis allé faire le constat chez ce Monsieur qui n'avait pas l'air de m'en vouloir.rnrnLe Gendarme en charge de l'affaire m' dit de ne pas mettre qu'il y avait eu un procès verbal de fait..rnrnJ'ai été convoqué à la Gendarmerie pour y faire une déposition le 25 Juin, j' ai dit sur celle ci que si j'avais bu c'est que j'étais en dépression et que celle ci s'était aggravé depuis l'accident et donc que je suis allé voir mon médecin pour qu'il me donne un traitement(anti-dépresseur+calmants) et que j'ai un rendez-vous au Centre de Cure Ambulatoire et d'Alcoolémie pour m'aider à arrêter définitivement l'alcool le 02 Juillet, donc je suis arrêté jusqu' au 4 Juillet par mon médecin. rnrnJe suis dans ma région depuis Mai 2008 et donc je travail depuis peu et j'ai du passer mon permis ici. Je me suis remis à boire régulièrement avec les collègues l'apéro. Je n'ai pas sentit venir la dépression et je ne me suis pas non plus rendu compte ce jour que je partait en vrille excuser moi l'expression.rnrnL'officier m'a informé de ce qu'il allait sans doute m'arriver, c'est à dire un retrait de 6 points sur mon permis probatoire qui à 15 mois. que je risquais également une amende et un retrait de permis. Il m'a également informé que je pouvais faire une contre expertise sous les 5 jours pour contester la première et je lui ai dit que je ne le ferai pas. rnrnIl m' à rendu mon permis et les papiers du véhicule et don je dois aller le voir le 30 pour l'informer que ma réponse a cette contre expertise est négative, il m'a appelé pour me dire que je garderai mon permis et qu'il prendra photos et empreintes ce jour là. Il à été incapable de me dire quand mon permis serai retiré et par qui.rnrnJe suis dans le flou par rapport à cette situation, pourriez vous me dire ce qu'il va se passer pour moi, j'ai décider d'arrêter mon boulot

de Technico Commercial pour passer le concours d'Aide Soignant à 39 ans. Merci à vous.

Par **Tisuisse**, le **28/06/2010** à **08:41**

Bonjour,rnrnToutes vos réponses sont dans les post-it en en-tête de ce forum, en particulier celui qui traite de la conduite sous alcool.rnrnAprès lecture faite par vous, revenez nous poser vos questions complémentaires, nous y répondrons.